



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
26 FEVRIER 2025

Le vingt-six février deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt février deux mille vingt cinq et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Dominique MEYER

REPRESENTES : Guy GARCIN à Claire BLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2025-009	Subventions Matériel scénique spécifique de la salle de spectacles – Demande de subvention au Département au titre de l'aide au développement de la pratique culturelle et artistique
-----------------------------	--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la ville de Lambesc a engagé la construction d'une salle de spectacles afin de renforcer et diversifier l'offre culturelle et festive existants.

Envoyé en préfecture le 04/03/2025
Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le
ID : 013-211300504-20250226-DB_2025_009-DE

Dans le cadre de ce nouvel aménagement, la scène de spectacle offrira un lieu moderne et confortable pour la programmation de la saison artistique et culturelle de la ville. Grâce à un équipement scénique adapté (son, lumière, écrans LED, Haut-parleurs), elle permettra un meilleur accueil des spectacles vivants professionnels.

C'est pourquoi, la commune sollicite le département pour les équipements scéniques, au titre de l'aide au développement de la pratique culturelle et artistique. Ces équipements sont estimés à 100 000 € HT.

Le plan de financement se définit comme suit :

	Taux	Montant HT
Conseil Départemental 13 Plafonné à 100 000 € IIT de dépenses éligibles	30.00 %	30 000,00 €
Autofinancement de la commune	70.00 %	70 000.00 €
TOTAL	100%	100 000,00 €

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** ces travaux d'un montant de 100 000,00 € HT pour l'installation des équipements scéniques de la future salle de spectacles
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône l'octroi d'une subvention à hauteur de 30,00 %, soit 30 000 €, au titre du dispositif d'aide au développement de la pratique culturelle et artistique
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y réfèrent
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

